

2026/01/08

AFFICHÉ LE

23 JAN. 2026

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

SEANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026

Présents : M. GORLIER Philippe, M. DELIBIE Jean-Claude, Mme ESCALIER Valérie, M. GALODÉ Philippe, Mme JALÈS Brigitte, M. CHAZARAIN Daniel, M. GAUTHIER Eric, M. MATHIEU Serge, M. TRAVERSE Frédéric

Absents excusés : Mme FIZELIER Garance (pouvoir à Mme JALÈS Brigitte), Mme LEVERRIER Laura (pouvoir à M. MATHIEU Serge),

Absent : M. LASSERRE Arnaud

Secrétaire de séance : M. GAUTHIER Eric

La séance débute à 19h

1- Approbation du procès-verbal du conseil du 16 décembre 2025 :

Vote : approuvé à l'unanimité

2- Délégations du Conseil Municipal au Maire (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Néant

3- Principe de gratuité des loyers, durant une année, octroyée aux praticiens des maisons médicales :

La commune de Vitrac accueille des praticiens au sein des deux maisons médicales. Le principe est la gratuité des loyers appliquée durant une année. Pour ce faire, la commune devra émettre un titre correspondant au montant du loyer au compte 7083 ainsi qu'un mandat en charges exceptionnelles au compte 64718 pour le même montant.

M. le Maire propose donc de continuer à appliquer ce principe pour tout praticien qui s'installera à Vitrac, et demande au conseil municipal de se prononcer.

Vote : approuvé à l'unanimité

4- Décision modificative n°2 – Budget maison médicale 2025 :

M. le Trésorier nous demande de régulariser les comptes de 2025 du budget maison médicale suite à la gratuité de loyers appliquée à deux praticiennes.

Aussi, il est proposé de voter la décision modificative n° 2 suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes

Chapitre 70- Compte 7083 : + 3 608 €

Dépenses

Chapitre 65- Compte 6588 : + 3 608 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Vote : approuvé à l'unanimité

2026/01/03

5- Don de M. LAFARGUE Arnaud :

M. LAFARGUE Arnaud souhaite faire un don, à titre privé, d'un montant de 924 € à la commune de Vitrac, afin de la soutenir dans l'organisation de la soirée VITRAC ON L'AIME.

M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter ce don.

Vote : adopté à l'unanimité

6- Questions diverses :

Néant

La séance est levée à 20h10

**Le Maire,
Frédéric TRAVERSE**

